MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le <u>lundi 12 juillet 2021</u> à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'empiétement de l'espace de stationnement de 4 mètres maximum devant la façade de la résidence principale alors que le règlement de zonage ne le permet pas.

<u>Identification du site concerné:</u>

L'immeuble est situé sur le lot 3 573 144 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 23, rue St-André à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Mme Eugénie Caisse et M. Emmanuel Boucher.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de transmettre son commentaire par courriel à : dg@sra.quebec et celui-ci sera soumis à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 23e jour du mois de juin 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson Directrice générale et secrétaire-trésorière